

**Compte rendu de séance**

**Séance du 03 Mars 2022**

L' an deux mil vingt-deux, le trois Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur GODEY Éric Maire**.

**Présents** : Messieurs GODEY, BERNARD, Madame SELZER, Monsieur GILLET, Madame CHARPENTIER, Monsieur VERHEULE, Mesdames DURAND, THOLLIER, Monsieur LEBRUN, Mesdames BOISCOMMUN, CHAGOURIN.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 25 février 2022

**Date d'affichage** : 25 février 2022

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 04 mars 2022

et publication ou notification du 04 mars 2022

**A été nommé secrétaire** : Monsieur LEBRUN.

**Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.**

**I. Délibération : Arrêt du projet changement des deux portes à la mairie et annulation de la délibération n°D2021\_34 du 15 décembre 2021 - Référence n°D2022-01.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 15 décembre 2021 une délibération a été prise concernant une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le changement des deux portes à la mairie.

Il fait part au Conseil Municipal, qu'étant donné que le modèle de portes retenu n'étant plus fabriqué, il convient donc d'arrêter le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'arrêt du projet,
- valide l'annulation de la délibération n°D2021\_34 en date du 15 décembre 2021.

**II. Délibération : Approbation du rapport d'activités 2020 du SMIRTOM - Référence n°D2022-02.**

Considérant le rapport d'activités pour l'exercice 2020 présenté par le SMIRTOM reçu en mairie le 28 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activités du SMIRTOM pour l'exercice 2020.

### **III. Délibération : Demande de subvention Aide aux communes à faible population 2022 travaux de réfection route de Vimory - Référence n°D2022-03.**

Vu la note d'information du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de la politique de mobilisation du Département en faveur des territoires et notamment le volet 3 bis pour les communes à faible population.

Vu les catégories d'opérations éligibles,

Le Conseil Municipal porte le projet suivant :

- travaux de réfection de la route de Vimory.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 10.922,50 euros HT, soit 13.107,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le projet en section d'investissement,

- permet à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre de l'Aide aux communes à faible population pour l'année 2022 auprès du Conseil Départemental du Loiret,

- sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret à hauteur de 8.000,00 euros,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant de mener à bien ce dossier.

### **IV. Convention avec la Poste pour l'occupation de la salle communale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant du Responsable Courrier de la Poste de Châlette-sur-Loing concernant l'occupation de la salle communale pour la pause déjeuner des facteurs.

La location régulière des week-ends engendre des contraintes qui ne permet pas de les recevoir.

### **V. Projet lotissement Communal "La Croix-Blanche".**

Monsieur le Maire présente le projet du lotissement communal "La Croix Blanche".

Il comportera 17 lots d'une contenance de 700 à 900 m<sup>2</sup> environ.

Se renseigner auprès d'entreprises afin d'avoir une estimation du coût de la voirie.

Séance levée à 22 heures 30.